

# #COMPTE-RENDU GT STRATÉGIE FORMATION MINISTÉRIELLE

Ce groupe de travail fait suite à celui du mois de février qui avait examiné les axes 1 et 2 du plan d'orientation stratégique ministériel.

## #POUR LA CGT

Nous renouvelons notre demande s'agissant de la formation de sensibilisation à la radicalisation.

### **AXE 3 : Consolider la fonction managériale.**

La CGT souligne qu'il manque dans le plan ministériel les cadres techniciens.

### **AXE 4 : Accompagner le développement professionnel.**

Pour la CGT, il s'agit de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion que nous combattons toujours. La nouvelle formation des « acteurs RH » a pour objectif de faire absorber par les collègues des services du personnel, affaiblis par des années de restriction de moyens la surcharge de travail provoquée par l'individualisation, l'arbitraire et l'affaiblissement des CAP liés à la mise en œuvre des LDG.

### **AXE 5 : Assurer une meilleure efficacité du dispositif de formation.**

A la demande des organisations syndicales la question des formateurs internes a été intégrée au plan, cependant le ministère renvoie à la DGAEP toute question concernant la rémunération.

Pour la CGT, il est temps que le ministère change d'attitude sur les demandes légitimes d'amélioration des rémunérations et indemnisations.

# RÉPONSE DU MINISTÈRE

---

Le référent ministériel laïcité sera Christophe Landour, des référents seront aussi désignés dans chaque direction.

Sensibilisation à la radicalisation : il s'agit de détecter les signes avant coureurs, sans cibler une religion ou une idéologie. Détecter les personnes qui se coupent ou s'isolent, qui pratiquent le prosélytisme tout en évitant la chasse aux sorcières.

La CGT renouvelle ses craintes: cette démarche va provoquer un climat de suspicion, de discrimination dans les services.

## **AXE 3 :**

Le ministère répond que c'est un plan ministériel, il se limite donc aux formations transverses et non métiers.

## **AXE 4 :**

Le ministère a reconnu que l'on passait d'une RH collective à une RH individuelle, il fallait donc renforcer l'accompagnement des agents par les services RH.

Un problème a été soulevé concernant l'obligation dans certaines directions d'utiliser 5 jours de CET avant de pouvoir mobiliser son CPF, alors que le texte prévoit la possibilité de mobiliser 5 jours de CET en plus du CPF.

Le ministère propose la réunion d'un groupe de travail ministériel sur le CPF.